



**PRÉFET
D'INDRE-
ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Service d'animation interministérielle des politiques publiques
Bureau de l'environnement**

Une enquête publique est ouverte du lundi 26 février 2024 à 9h00 au jeudi 28 mars 2024 à 12h00 sur la commune de BEAUMONT-LOUESTAULT relative à la demande d'autorisation présentée par la SOCIÉTÉ PIGEON GRANULATS LOIRE ANJOU en vue de l'extension et de la prolongation de l'autorisation d'exploiter une carrière située au lieu-dit « Bois Guillains » sur le territoire de la commune de Beaumont-Louestault.

Les informations relatives à l'enquête publique (avis d'enquête, dossier de demande d'autorisation comportant notamment une étude d'impact, avis de l'autorité environnementale et réponse du porteur de projet à cet avis) et les observations émises par le public sont mises en ligne sur le site internet de la préfecture d'Indre-et-Loire :

<http://www.indre-et-loire.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-en-cours>

Le dossier est déposé en mairie de Beaumont-Louestault où il est également consultable sur un poste informatique. Il est tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête, les lundis et jeudis de 8h00 à 12h30 et de 13h00 à 17h00, les mardis et mercredis de 8h00 à 12h30 et les vendredis de 8h00 à 12h00.

Un registre est ouvert pour que le public y présente ses observations et propositions qui peuvent également être formulées par courrier au commissaire-enquêteur adressé en mairie de Beaumont-Louestault ou à l'adresse électronique pref-environnement@indre-et-loire.gouv.fr en précisant dans l'objet « EP PIGEON GRANULATS ».

Monsieur Pierre-Yves SANTENARD, Général de l'armée de terre en retraite, a été désigné par le tribunal administratif d'Orléans en qualité de commissaire-enquêteur.

Il se tiendra à la disposition du public en mairie de Beaumont-Louestault, le lundi 26 février 2024 de 9h00 à 12h00, le jeudi 14 mars 2024 de 14h00 à 17h00 et le jeudi 28 mars 2024 de 9h00 à 12h00.

À l'issue de la procédure, le préfet d'Indre-et-Loire sera amené à prendre un arrêté préfectoral d'autorisation ou, le cas échéant, un arrêté de rejet, pour la demande d'autorisation présentée par la SOCIÉTÉ PIGEON GRANULATS LOIRE ANJOU.

Toute personne pourra après l'enquête publique prendre connaissance, dès réception, en préfecture d'Indre-et-Loire, en mairie de Beaumont-Louestault et sur le site internet de la préfecture du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur et ce, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

La personne responsable du dossier faisant l'objet de la présente enquête publique, et auprès de laquelle des informations peuvent être demandées, est Monsieur Benjamin BALANANT, chef de projet environnement auprès du Laboratoire CBTP, mandataire, par téléphone au 07.87.45.31.78 et par mail à l'adresse suivante : benjamin.balanant@cbtp.com.

Selon les dispositions de l'article R. 123-9 du Code de l'environnement, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente.